

RÈGLEMENT DU CONCOURS GUEPE

GRAND DÉFI DE L'ÉTÉ

ORGANISATEUR

Le concours est organisé par GUEPE dans le cadre de la campagne estivale 2026.

PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours se déroule du 15 juillet à 10 h au 31 août 2026 à 10 h, sur les sites participants du Grand défi de l'été. Les sites participants sont disponibles sur la page suivante : <https://www.guepe.qc.ca/ete2026>

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne résidant au Québec et participant au Grand défi de l'été. L'équipe de GUEPE et les personnes ayant participé à l'organisation du concours ne sont pas admissibles.

COMMENT PARTICIPER

Pour être admissible au tirage, les personnes participantes doivent :

- Identifier l'espèce mystère à partir des indices disponibles sur les sites. Les personnes participantes peuvent soumettre leur réponse à tout moment, même si elles n'ont pas consulté tous les indices.
- Balayer le code QR ou accéder au formulaire de participation.
- Remplir le formulaire en indiquant leur nom, leur adresse courriel et leur réponse.

PRIX

Parmi toutes les participations admissibles ayant identifié correctement l'espèce mystère, les prix suivants seront attribués :

- Un grand prix :
Une carte-cadeau applicable sur une activité offerte par GUEPE, d'une valeur de 75 \$
- Deux prix secondaires :
Deux cartes-cadeaux applicables sur une activité offerte par GUEPE, d'une valeur de 25 \$ chacun

CONDITIONS D'UTILISATION DES CARTE-CADEAUX

- Les cartes-cadeaux sont applicables aux activités offertes par GUEPE, selon les disponibilités.
- Si le prix de l'activité choisie est supérieur à la valeur de la carte-cadeau, la personne qui utilise la carte devra payer la différence.
- Si le prix de l'activité choisie est inférieur à la valeur de la carte-cadeau, le solde pourra être utilisé pour une ou plusieurs autres activités offertes par GUEPE, jusqu'à épuisement de la valeur de la carte-cadeau.

TIRAGE ET SÉLECTION DES GAGNANTS

Le tirage aura lieu le 2 septembre 2026, dans les bureaux de GUEPE, parmi toutes les participations admissibles ayant correctement identifié l'espèce mystère.

Les personnes gagnantes seront sélectionnées au hasard afin d'attribuer les prix prévus au règlement. Elles seront contactées dans les sept (7) jours suivant le tirage à l'aide des coordonnées fournies lors de leur participation. Si une personne gagnante ne peut être jointe ou ne réclame pas son prix dans un délai de 7 jours, GUEPE se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Aucun achat n'est requis pour participer.
- Une seule participation par personne est acceptée.

- Les prix ne sont ni échangeables ni monnayables.
- GUEPE se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des participations.
- GUEPE se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le concours si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du concours serviront uniquement à l'administration du concours et à communiquer avec les personnes gagnantes, sauf consentement contraire.

CONSENTEMENT

En participant au concours, les personnes participantes reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et acceptent d'en respecter les conditions.